

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

Résolutions adoptées à la 0164^e séance
tenue le 7 décembre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 janvier 2022

E-0164-5.1 AUTORISATION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES PROJETS SUBVENTIONNÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MES)
2021-A0016-0164^e-884

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164e-884** et son **annexe** déposés aux archives :

1. que, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec Financement-Québec, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.
2. que les Projets soient financés uniquement auprès de Financement Québec ;
3. qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès de Financement-Québec, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;
4. que tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès de Financement-Québec;
5. qu'aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre à Financement-Québec, une confirmation de transaction;
6. que le vice-recteur adjoint aux finances, le trésorier ou le vice-recteur à l'administration et aux finances de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
7. que le vice-recteur adjoint aux finances, le trésorier ou le vice-recteur à l'administration et aux finances de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé,

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

Résolutions adoptées à la 0164^e séance
tenue le 7 décembre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 janvier 2022

pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

8. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-0164-5.2 COMPLEXE DES SCIENCES - ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET FINANCEMENT-QUÉBEC
2021-A0016-0164^e-885

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164e-885** et son **annexe** déposés aux archives :

1. que la marge de crédit et le régime d'emprunts à long terme, permettant à l'Université d'emprunter un montant maximal de 61 486 300 \$ auprès de Financement-Québec pour les fins du Projet, soient modifiés afin de porter la date d'échéance au 31 décembre 2023;
2. que la résolution numéro CE-0119-5.2 du 23 mai 2017 soit modifiée par le remplacement, partout où elle se trouve, de la date « 14 décembre 2021 », par la date du « 31 décembre 2023 »; et
3. que les dispositions de la résolution numéro CE-0119-5.2 du 23 mai 2017 demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

E-0164-5.3 CONTRATS POUR TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION - RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS SUR LE SITE DE LA MONTAGNE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT
2021-A0016-0164^e-895

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164e-895** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des projets majeurs infrastructures, avec le concours de la Direction des immeubles, à procéder à la publication des trois appels d'offres publics pour les contrats de travaux de déconstruction des trois sous-projets (n^{os} 78100, 78150 et 78200) du projet de *Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne*, à l'étape de la préparation du Dossier d'affaires en vertu de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
- conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Conseil des ministres ou de toute autre instance du gouvernement du Québec qui pourrait être habilitée à donner cette autorisation, de procéder aux travaux de déconstruction avant le dépôt du Dossier d'affaires:
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 0164^e séance
tenue le 7 décembre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 janvier 2022

travaux de déconstruction du projet 78100 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 20 M\$ (taxes ristournées incluses) après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques;

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78150 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 3,7 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78200 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 4,3 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0164-5.4 CONVENTION CONCERNANT LA REPRODUCTION D'OEUVRES LITTÉRAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT D'ORDRE UNIVERSITAIRE - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION (2021-24)
2021-A0016-0164^e-894

Le Comité exécutif autorise l'Université de Montréal à adhérer à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2021-2024), conformément au document **2021-A0016-0164^e-894** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0164-5.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (BAC)
2021-A0016-0164^e-891

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164^e-891** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve la signature de l'*Entente entre Bibliothèque et Archives Canada et l'Université de Montréal concernant le programme Thèses Canada (2020-2025)* par les représentants autorisés de l'UdeM;
- mandate la Direction des bibliothèques et le Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales pour la mise en œuvre des clauses de l'entente et pour s'assurer de son respect par les deux Parties.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 0164^e séance
tenue le 7 décembre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 janvier 2022

E-0164-5.6 CHAIRE COURTOIS EN RECHERCHE FONDAMENTALE - III - CRÉATION ET ADOPTION
DES STATUTS
2021-A0016-0164^e-887

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164e-887** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve la création de la Chaire Courtois en recherche fondamentale – III;
- adopte les statuts de la Chaire tels que visés par la Division des affaires juridiques.

E-0164-6.1 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS
2021-A0016-0164^e-883

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2021-A0016-0164e-883** déposé aux archives.

E-0164-6.2 DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE - RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE
2021-A0016-0164^e-893

Le Comité exécutif nomme M. **Richard Leonelli** à titre de directeur intérimaire du département de géographie à la Faculté des arts et des sciences, et ce, du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, le tout conformément au document **2021-A0016-0164e-893** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0164-6.3 COMITÉ DES PROMOTIONS (COPROM) - NOMINATION DE MEMBRES
2021-A0016-0164^e-886

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164e-886** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- M^{me} **Rachel Berthiaume**, professeure titulaire au Département de didactique et de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre du Comité des promotions (COPROM) pour l'année universitaire 2021-2022;
- M^{me} **Annie Bernier**, professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et sciences, à titre de membre du Comité des promotions (COPROM) pour l'année universitaire 2021-2022.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 0164^e séance
tenue le 7 décembre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 janvier 2022

E-0164-6.4 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (IRIC) - NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
2021-A0016-0164^e-888

Le Comité exécutif nomme M. **Michel Bouvier**, professeur titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire à la Faculté de médecine, à titre de directeur général exécutif de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC), et ce, pour un troisième mandat d'une durée d'un (1) an débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant le 31 mai 2023, le tout conformément au document **2021-A0016-0164e-888** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0164-6.5 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS
2021-A0016-0164^e-889

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0164e-889** et ses **annexes** déposés aux archives, nomme :

Au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES) :

- M^{me} **Régine Simard**, infirmière, à titre de membre régulière représentant la collectivité pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 7 décembre 2021 et se terminant le 31 mai 2024;

Au Comité d'éthique de la recherche clinique (CERC) :

- M^{me} **Elyse Caron-Beaudoin**, professeure associée au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes ou les disciplines de recherche relevant du CÉR, et ce, pour un deuxième mandat de deux (2) ans débutant le 7 décembre 2021 et se terminant le 31 mai 2023;

Au Comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CERSC) :

- M^{me} **Camille Roberge**, étudiante à la maîtrise individualisée en transontologie autochtone, à titre de membre régulier étudiant de l'Université inscrit à un programme d'études supérieures et préférablement impliqué dans des activités de recherche avec des participants, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 7 décembre 2021 et se terminant le 31 mai 2023.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

Résolutions adoptées à la 0164^e séance
tenue le 7 décembre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 janvier 2022

E-0164-6.6 OCTROI DE GRADES
2021-A0016-0164^e-890 À 890.6

Le Comité exécutif :

- décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal et HEC Montréal, conformément aux documents **2021-A0016-0164^e-890 à 890.2 et 890.5 à 890.6** déposés aux archives.
- procède à l'amendement – retrait de grade – du décompte des grades soumis lors de la séance du Comité exécutif du 15 juin 2021 (2021-A0016-0160e-830.2), conformément au document **2021-A0016-0164e-890.3** et **2021-A0016-0164e-890.4** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot